

CONFRERES DU ST-ROSAIRE ; quatre indulgences plénières : 1o ferme propos de se confesser, *commun., visite* (1 vêpres) à la chapelle du Rosaire ; † ;—2o ferme propos de se confesser, assistance à la procession de la confrérie ; † ;—3o *confess., commun., visite, prière* ; † ;—4o (à raison du 2e mystère joyeux), *confess., commun., visite* à la chapelle du Rosaire ; †.

Associés du Rosaire-Vivant ; *confess., commun., visite, prière* ; †.

CONFRÈRES DU T. S. ET IMMACULÉ CŒUR DE MARIE ; *confess., commun.* ; †.

Confrères de Notre-Dame-Auxiliatrice (à Bon-Secours, Montréal) ; *confess., commun., visite* à la chapelle de la confrérie (ou, si empêché, à toute autre église), *prière*.

Associés de l' Colonisation. du diocèse de Montréal ; *conditions ordinaires*.

VISITE D'UNE ÉGLISE de l'ordre DU CARMEL ; pour tous les fidèles, *confess., commun., prière*. Dans les lieux où il n'y a pas telle église, les *confrères du scapulaire* de Notre-Dame du Mont-Carmel seuls peuvent gagner cette indulgence en visitant la chapelle de la confrérie, ou—s'il n'y en a pas dans le lieu—l'église paroissiale.

(Du 5 fixe au) 7. S. Michel des Saints, confesseur, trinitaire.

CONFRÈRES DU SCAPULAIRE DE LA STE TRINITÉ ; deux indulgences plénières : 1o *confess., commun., visite* à l'église (de l'ordre ou) de la confrérie, ou—si elle n'est pas établie dans le lieu—à l'église paroissiale, *prière* ; † ;—2o *confess., commun., absolution générale* ; †.

*Premier dimanche. Précieux Sang de N.-S. J.-C.*

Confrères du Cœur agonisant de Jésus ; *confess., commun., visite, prière* pour la propagation de la foi ; †.

Confrères du Précieux-Sang ; *confess., commun., visite, prière* en ce jour ou l'un des 7 jours suivants ; †.

Visite (1 vêpres) d'une église où est érigée la confrérie du Précieux-Sang ; pour tous les fidèles, *confess., commun., prière* ; †.

(2) On peut faire une fois l'an une neuvaine en l'honneur de la Visitation de la Ste Vierge et engager les indulgences, une plénière (en accomplissant les conditions pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suivants) et une de 300 jours chaque jour de la neuvaine. La piété des fidèles doit préférer la faire en préparation à la fête de la Visitation.